



Mairie de Barjouvillle



Concours communal des Maisons Fleuries.

Comme chaque année, la municipalité organise un concours des maisons fleuries. Vous souhaitez participer, inscrivez-vous avant le vendredi 30 juin 2023 !

Le jury communal, composé d'élus, effectuera une visite du village fin juin - début juillet et évaluera 4 critères : les variétés, les couleurs, la quantité et l'originalité.

Le concours est ouvert à tous. Vous pouvez vous inscrire pour les catégories suivantes :

Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue,

Catégorie 2 : Maison avec décor floral installé sur la voie publique,

Catégorie 3 : Maison avec balcon ou terrasse,



COUPON D'INSCRIPTION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

A déposer au secrétariat de la mairie avant le : 30 juin 2023

NOM : Prénom

Adresse précise : Etage

tél : Mail :@.....

Cocher la ou les catégorie(s) retenue(s) :

1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au concours des maisons fleuries. Les destinataires de ces données sont : Monsieur le Maire de Barjouvillle et le secrétariat de la mairie de Barjouvillle. La durée de conservation des données est de 1 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : mairie@barjouvillle.fr
Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».